
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lyliane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUEBOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothee, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Léo, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESELEE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE MUTUALISATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

L'article L.5211-39-1 du CGCT, modifié par la loi du 27 décembre 2019 prévoit la possibilité pour les présidents d'EPCI d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations concernant les services de l'établissement public et ceux des communes-membres.

Chaque année, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE du rapport présenté en annexe.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 AVR. 2023**

Et de la publication le : **13 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué.


DELECOURT Dominique

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,




DELECOURT Dominique



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

RAPPORT ANNUEL

SUR LA MUTUALISATION

BILAN 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) n'a jamais donné de définition juridique de la mutualisation. Elle consiste en la mise en commun de moyens entre différentes structures. De manière schématique, elle peut prendre différentes formes selon les degrés d'intégration croissants allant de la prestation de services au transfert de compétences, qui est la forme la plus aboutie car l'intercommunalité est, par essence, source de solidarité et de coopération.

Imposé par la loi de réforme de Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, le rapport sur la mutualisation comportant un schéma, en début de mandat, puis un état d'avancement annuel, devait porter sur les mutualisations instaurées entre les services de l'Intercommunalité et ceux des communes membres.

Au terme de l'article 80 de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, le rapport sur la mutualisation est passé d'obligatoire à facultatif par modification de l'article L. 5211-39-1 du CGCT.

Cependant, alors que la mutualisation peut apparaître comme une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale, elle a également vocation à être un espace de réflexion et de projets, au sein du bloc communal, permettant aux communes volontaires ainsi qu'à l'Intercommunalité de partager leur expertise, leurs compétences techniques et leurs moyens tout en respectant les souverainetés communales.

Le bilan d'activité des services mutualisés de la Communauté d'agglomération est présenté ci-après :

I. Bilan d'activité des services mutualisés

1) Le service d'instruction des autorisations du droit des sols

Le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols, créé en 2014 est proposé à l'ensemble des communes membres de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019.

Au 1^{er} janvier 2022, 77 communes, regroupant 158.710 habitants, y adhéraient et ont donc signé une convention d'adhésion prévoyant une contribution financière calculée sur la base, d'une part, de la population totale communale, et d'autre part, du nombre d'actes instruits.

Au-delà de l'instruction technique des dossiers d'ADS (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, autorisations de travaux), le service apporte des services complémentaires aux communes :

- Accueil du public dans des plages horaires définies (deux demi-journées) ;
- Permanences d'assistance et d'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement ;
- Participation aux travaux du service Planification dans l'élaboration et la mise à jour des documents d'urbanisme ;
- Conseils et supports juridiques pour les communes en matière d'urbanisme et d'aménagement ;
- Mise à disposition d'un logiciel d'instruction et d'un téléservice permettant de déposer les demandes d'urbanisme en ligne ;
- Conseils aux services internes de l'agglomération dans le cadre de l'élaboration de leurs projets de construction et d'aménagement.

L'activité du service :

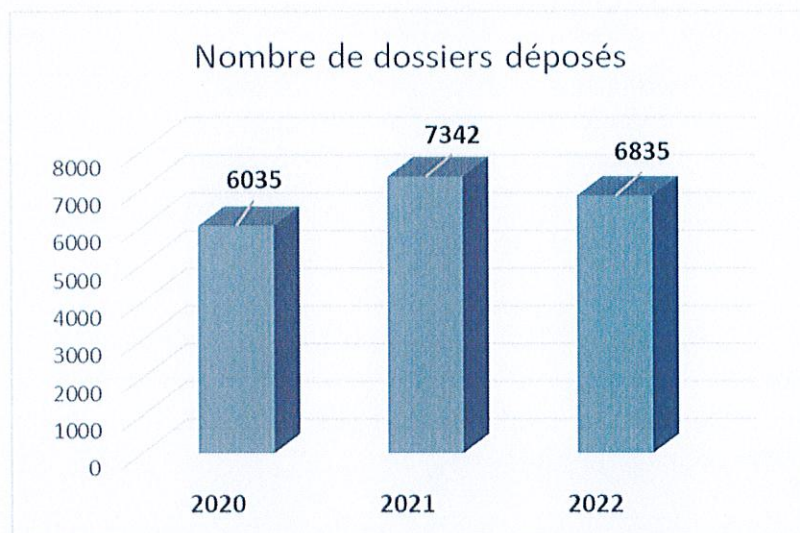
Type de dossiers	Nombre total dossiers déposés	dont dossiers dématérialisés	Pourcentage
AT	66	non concernées par la dématérialisation	
CUa	3402	1998	58.73%
CUb	405	110	27.16%
DP	2186	285	13.04%
PC	583	125	21.44%
PA	29	14	48.27%
PD	47	7	14.89%
DIA*	4569	2764	60.49%

**nombre de DIA pour les 100 communes ; mission ne relevant pas du service mutualisé ADS, donnée à titre information sur la mise en œuvre de la dématérialisation qui a été organisée par le service instructeur*

L'année 2022 a été marquée par plusieurs éléments :

1. Une activité directement liée à celle de la construction

Une hausse sensible du nombre de permis de construire déposés en 2021 a été constatée avec l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale (RE2020) pour les maisons individuelles, ayant un fort impact sur l'activité du service en début d'année 2022.



A contrario, on note une diminution du nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme sur le reste de l'année compte-tenu de la conjoncture économique actuelle (forte augmentation du coût des matériaux, difficultés d'approvisionnement, liquidation du constructeur de maisons individuelles Geoxia, etc.).

2. Le déploiement de la dématérialisation comme mode de travail

La dématérialisation a modifié tant la façon de travailler des instructeurs que des communes. Un dossier doit effectivement pouvoir être intégralement saisi et enregistré dans le logiciel, ce qui suppose davantage de saisies informatiques par les référents communaux. Les instructeurs instruisent quant à eux désormais les dossiers de manière totalement dématérialisée (plus de format papier hors exceptions sur certains projets de grandes envergures) et consultent la majorité des services de manière dématérialisée (certains services départementaux de l'Etat refusant encore cette façon de travailler, notamment pour les ERP).

Le tableau précédent montre la proportion de dossiers déposés de manière dématérialisée sur la 1^{ère} année de mise en service du guichet unique.

Environ 300 comptes sur le guichet unique ont été créés par des particuliers et 163 par des professionnels (dont une large majorité par des notaires, viennent ensuite des architectes, puis des géomètres, constructeurs, etc.).

3. Des difficultés rencontrées par le service ADS dans le traitement des dossiers

L'année 2022 a été marquée par les absences prolongées de plusieurs agents de l'équipe d'instructeurs, ce qui a altéré la capacité du service à gérer l'intégralité des dossiers confiés et a impliqué de réorganiser de façon temporaire la répartition du travail afin de ventiler au mieux les dossiers sur l'ensemble des instructeurs présents.

Le service est composé d'une responsable de service et de 11 instructeurs, répartis sur trois antennes : Nœux-les-Mines (5), Lillers (3) et Isbergues (3).

Afin de pallier l'absence de certains agents au cours de l'année 2022, le service instructeur a bénéficié de la titularisation d'un agent contractuel recruté fin 2021, de la mise à disposition d'un agent d'un autre service pour une durée d'environ un an afin d'effectuer des tâches administratives et de l'externalisation de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information.

De même, les missions du service ont dû être recentrées sur leur activité principale, à savoir l'instruction des dossiers. L'édition mensuelle de la veille juridique à destination des communes a donc été suspendue. De même, les visites de contrôle des conformités des travaux n'ont plus été assurées de façon systématique et l'accueil téléphonique du public restreint sur certaines plages horaires (deux demi-journées).

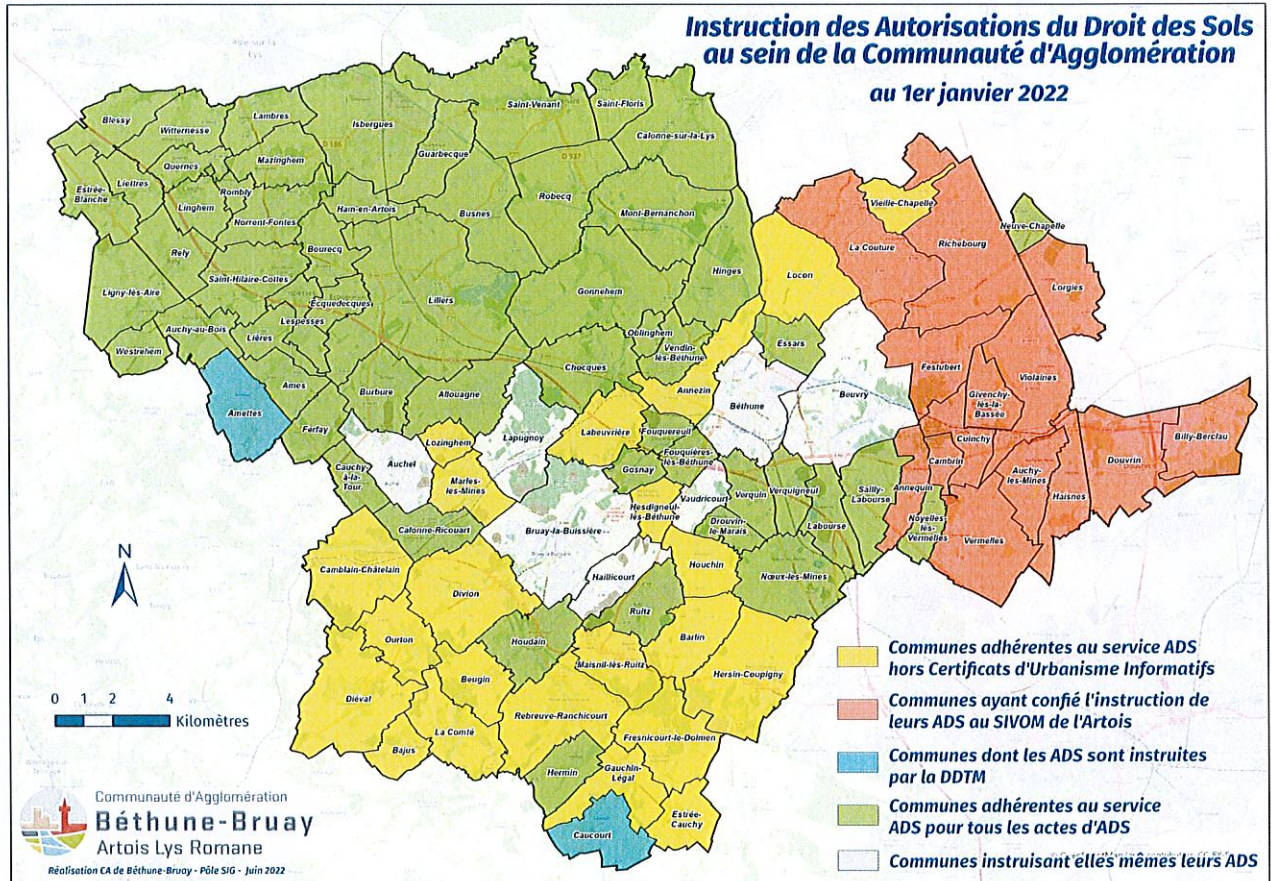
4. Un programme d'action visant à faire face aux difficultés

Afin de faire face à cette situation difficile, un programme d'actions a été mis en œuvre. Il consiste principalement à apporter des moyens supplémentaires au service, réorganiser les différentes missions des instructeurs, améliorer l'accompagnement au changement face à la dématérialisation.

En termes d'organisation, le changement le plus notable est celui de la « désectorisation » des communes. Tous les dossiers d'une commune ne sont plus gérés par un seul et unique agent instructeur référent mais pris en charge par tous les instructeurs de l'antenne ; ceci permettant de mieux gérer les absences en ayant le moins d'incidences possible sur les dossiers des communes.

Par ailleurs, la tarification du service aux communes pour l'année 2022, basée sur le nombre de dossiers instruits en 2021, ne comptabilisera pas les dossiers considérés comme tacites ou qui n'auraient pas pu être instruits.

Instruction des Autorisations du Droit des Sols au sein de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2022



2) Le service Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance intervient sur 29 communes :

Auchy-au-bois, Blessy, Bourecq, Burbure, Busnes, Ecquedecques, Estrée-Blanche, Ferfay, Gonnehem, Guarbecque, Ham-en-Artois, Isbergues, Lambres-Lez-aire, Liétres, Lillers, Ligny-les-Aire, Lingham, Locon, Mazinghem, Mont-Bernanchon, Norrent-Fontes, Quernes, Rely, Robecq, Rombly, Saint-Floris, Saint-Hilaire-Cottes, Saint-Venant, Witternesse

Le Relais Petite Enfance a des **missions précises** :

- Coordonner les actions des assistants maternels agréés.
Le RPE favorise les échanges, interroge sur les pratiques, sensibilise aux besoins de formation, participe à la construction d'une identité professionnelle,
- Assurer une mission d'information, d'écoute et de conseil tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel. Le RPE informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants en respectant le principe de neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande,
- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants, parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux (lieu de socialisation, d'éveil et d'expérimentation),
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant, carrefour de l'offre locale et de l'expression des besoins et attentes des familles,
- Contribuer à la professionnalisation et à la reconnaissance tout en luttant contre l'isolement d'une profession qui s'exerce à domicile.

Le fonctionnement du Relais Petite Enfance :

Des animations sont proposées tous les jours de 9h15 à 12h :

- de façon itinérante sur les communes adhérentes selon un calendrier trimestriel.
- à la Maison de l'Enfance et de la Famille (M.E.F) à Isbergues deux matinées par semaine.

Les permanences administratives ont lieu chaque après-midi de 14h00 à 17h00 avec ou sans rendez-vous à Lillers et Isbergues ou les communes qui le souhaitent.

Le Relais Petite Enfance s'adresse à 167 assistants maternels agréés par le Département dont 155 sont actifs. 291 ateliers d'éveil ont été organisés de janvier à décembre 2022.

62 familles ont été accueillies en rendez-vous et 104 assistants maternels ont sollicité le Relais Petite Enfance par mail ou par téléphone.

53 assistants maternels ont été accueillis en rendez-vous.
93 enfants différents ont été accueillis en atelier.

Les « temps forts 2022 » et activités marquantes ont été les suivants :

- Epiphanie, carnaval, fête du goût, fête de l'été...
- Fête des assistants maternels et des droits de l'enfant
- Espace snoezelen fixe et itinérant
 - Inauguration le 27 juin 2022 en présence des élu(e)s
 - Formation pour 2 animatrices sur l'animation de cet espace
 - Présentation aux assistants maternels
 - Mise en place d'ateliers en itinérant et en fixe

- Mise en place de prêt de malles pédagogiques à destination des assistants maternels
- Animation de session de sensibilisation au babysitting en partenariat avec le Point Information Jeunesse
- Partenariat avec la résidence autonomie d'Isbergues
- Organisation de formations et de groupes de paroles pour les assistants maternels
- Temps d'intervention d'une psychomotricienne
- Organisation d'une conférence « l'enfant au cœur de sa famille »
- Actions dans le cadre de la Charte Handicap, animations bébé signes journées de sensibilisation à la trisomie, de l'autisme ...
- Participation au DUODAY (journée du 17 novembre 2022, dans le cadre de la semaine du Handicap, au cours de laquelle une personne en situation de handicap compose un « duo » professionnel avec un collaborateur du service du Relais Petite Enfance pour une immersion dans son quotidien de travail afin de partager son expérience).

Le coût de l'adhésion des communes à ce service est de 1.20 € / habitant.

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole contribuent au financement de ce service.

3) Le service Animation Jeunesse

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service Actions jeunesse a été organisé en service mutualisé auquel adhéraient 21 communes.

En 2022, ses missions se sont exercées au sein de l'Espace jeunesse communautaire à LILLERS (lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation pour les jeunes) et sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

Le service regroupe :

- le centre ados, accueil collectif de mineurs pour les 11-17 ans
- le Point Information Jeunesse (PIJ), lieu ressource en termes d'accueil, d'écoute, d'information et de projets de jeunes pour les 12-30 ans.

et a fonctionné toute l'année, pendant et hors périodes de vacances scolaires.

Le projet éducatif du service s'est construit autour des orientations suivantes :

- Animer : mettre en place des animations sportives, culturelles et artistiques à destination de jeunes âgés de 12 à 18 ans issus de milieux socioculturels différents dans le cadre de l'organisation du Centre Ados, d'ateliers, de sorties, de stages
- Eduquer : participer à la formation des jeunes à devenir des citoyens actifs, conscients et responsables, capables de maîtriser leur propre avenir et de peser ensuite sur un avenir collectif
- Prévenir : mettre en place des actions préventives en partenariat avec les acteurs locaux, les établissements scolaires (prévention routière, santé, formation aux premiers secours...)
- Informer : mettre à disposition les outils et des compétences permettant aux jeunes de disposer d'une information neutre et exhaustive afin de les aider à mieux maîtriser leur environnement quotidien.

En 2022 et concernant le Centre Ados, des programmations spécifiques de loisirs ont été proposées aux jeunes à l'occasion des vacances scolaires d'hiver, de Pâques, d'été, d'automne et de Noël.

157 jeunes du territoire (89 garçons et 68 filles) ont fréquenté le service dans le cadre du Centre Ados dont 118 étaient titulaires du « Pass Jeunes ». 67 jeunes ont bénéficié du service de transport.

Un programme d'activité a été conçu pour et avec les jeunes à chaque période de vacances : sorties diverses, ateliers ludiques, découvertes sportives, actions environnementales, ateliers manuels et créatifs, initiations, journées festives, actions de prévention, mini-séjours, stages ...

La répartition des jeunes par commune en 2022 s'établit comme suit :

Répartition des Jeunes par commune	EFFECTIF
Allouagne	33
Ames	
Amettes	
Auchy-au-Bois	6
Bourécq	2
Burbure	8
Busnes	3
Calonne-sur-la-Lys	1
Ecquedecques	
Ferfay	
Gonnehem	3
Ham-en-Artois	1
Lespesses	1
Lières	1
Lillers	72
Mont-Bernanchon	5
Norrent-Fontes	8
Robecq	4
Saint-Floris	2
Saint-Venant	9
Westrehem	
TOTAL	157

Au total, ce sont 20 913 heures d'accueil qui ont été réalisées sur l'année 2022 et déclarées à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Dans le cadre du Point Information Jeunesse, jeunes et parents ont été informés sur différents sujets tels que :

- la formation au BAFA,
- la recherche d'emplois saisonniers,
- les dispositifs d'aides,
- la réalisation de CV,
- les démarches administratives,
- les loisirs.

7 jeunes ont bénéficié d'une action de sensibilisation à la pratique du baby-sitting en partenariat avec le RPE. Initiée en 2020, il s'agit d'une action reconduite pour sécuriser et valoriser les activités de garde d'enfants réalisées en job d'appoint par les jeunes.

Le coût de l'adhésion des communes à ce service est fixé à 7,50€ / habitant.

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au financement de ce service.

4) Le service des prestations techniques aux communes

Concernant les prestations techniques, plusieurs services communs ont été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019, dans l'optique de garantir aux communes la poursuite des missions jusqu'alors exercées pour les communes-membres des ex-communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandres.

Ces services communs « techniques » sont les suivants :

➤ Le service commun Espaces Verts :

Concernant *les prestations techniques de tonte, d'entretien de massifs, de taille ou de débroussaillage* :

11 communes (de l'ex-Communauté de communes Artois Flandres) ont adhéré, conformément à ce qui préexistait antérieurement à la fusion des communautés au 1^{er} janvier 2017.

Il s'agit des communes suivantes :

BLESSY – ESTREE-BLANCHE – LIETTRES – LIGNY-LES-AIRE – LINGHEM – MAZINGHEM – QUERNES – RELY - ROMBLY – SAINT-HILAIRE-COTTES – WITTERNESSE.

Une convention de mise en place des services communs a été signée par chaque commune adhérente, reprenant en détail les espaces entretenus par le service commun (en m² avec plan de situation).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 509 247 m² d'espaces-verts ont été entretenus par le service commun dans ces 11 communes. (Plusieurs tontes des mêmes espaces) Le détail des interventions par commune est établi.

➤ Le service commun Voirie :

Concernant *les prestations techniques liées à l'éclairage public, au déneigement, au balayage mécanique des voiries, au fauchage des accotements routiers communaux, à l'entretien des fossés communaux le long des voiries, aux peintures routières et aux travaux préparatoires avant enduits routiers*,

14 communes de l'ex-communauté Artois Flandres ont adhéré à toutes les prestations proposées (correspondant à celles effectuées avant la fusion).

Il s'agit des communes suivantes :

BLESSY – ESTREE-BLANCHE - GUARBECQUE – ISBERGUES – LAMBRES-LEZ-AIRE – LIETTRES – LIGNY-LES-AIRE – LINGHEM – MAZINGHEM – QUERNES – RELY – ROMBLY – SAINT-HILAIRE-COTTES – WITTERNESSE.

17 communes (de l'ex-communauté de communes Artois Lys) ont adhéré aux prestations techniques suivantes : *fauchage des accotements routiers le long de voiries communales et éclairage public* (conformément à celles effectuées avant la fusion).

Il s'agit des communes suivantes :

ALLOUAGNE – AMES – AMETTES – AUCHY-AU-BOIS – BOURECQ – BUSNES – CALONNE-SUR-LA-LYS – ECQUEDECQUES – FERFAY – GONNEHEM – HAM-EN-ARTOIS – LESPESES – LIERES – MONT-BERNENCHON – NORRENT-FONTES – ROBECQ – SAINT-FLORIS.

3 communes n'ont adhéré au service commun voirie que pour la prestation « éclairage public » (conformément à la situation antérieure à la fusion).

Il s'agit de LILLERS, SAINT VENANT et WESTREHEM.

Au 31 décembre 2022, le bilan d'activités s'établit comme suit :

- Concernant la prestation technique de *déneigement*, le service commun a traité 245 kilomètres de voiries sur les communes concernées.

- Concernant la prestation technique de *balayage mécanique des voiries communales*, le service commun a effectué 2 577 km au total.

Le passage de la balayeuse est programmé une fois par mois dans les 14 communes adhérentes selon une liste de rues convenue avec ces communes.

Deux autres communes ont adhéré à ce service commun, pour la prestation de balayage mécanique des voiries communales.

Il s'agit de SAINT VENANT (4 passages par an sur une liste de voiries fixée) et SAINT FLORIS (1 passage par an selon une liste de voiries fixée).

Ces communes bénéficiaient de cette prestation effectuée par la Communauté de Communes Artois Flandres avant la fusion des Communautés au 1^{er} janvier 2017.

- Concernant la prestation technique de *fauchage des accotements routiers le long des voiries communales*, le service commun a effectué au total 1378 km.

- Concernant la prestation technique relative aux *peintures routières*, le service commun a réalisé 3 765 m² de marquage au sol, au 31 décembre 2022.

- Concernant les prestations techniques d'entretien des fossés communaux le long des voiries et les travaux préparatoires avant enduits routiers, le service commun intervient sur demande des communes adhérentes.

Au 31 décembre 2022, 10.58 km de fossés ont été entretenus par le service commun et ce dernier est intervenu sur 18 734 mètres linéaires pour des travaux préparatoires avant enduits routiers.

- Concernant la prestation technique de maintenance et d'entretien préventif du parc d'éclairage public, l'année 2022 a été marquée par le départ de deux des trois agents vers l'extérieur. Un prestataire privé a assuré la fin du service aux communes. Il est intervenu au total sur 854 mâts et lanternes et sur 15 armoires électriques.

Il est précisé que le service commun est également intervenu pour le remplacement de 160 points lumineux sur 5 communes adhérentes, par maîtrise d'ouvrage déléguée.

5) Le service d'aide au montage des dossiers communaux en matière de VRD (Voiries et Réseaux Divers)

En 2022, seule l'étude pour la commune de BLESSY concernant les aménagements de sécurisation, la création de trottoirs et le réaménagement du carrefour RD159/158, a été réalisée.

A l'issue de l'étude, la Mairie a précisé son programme de travaux en privilégiant uniquement la création de trottoirs RD159 – Rue d'Aire.

La phase d'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur le projet est en cours et les demandes de subvention ont été lancées par la commune en parallèle.

Les travaux sont aujourd'hui prévus en 2 tranches : 1^{ère} tranche travaux en 2023 – 2^{ème} tranche travaux en 2024.

A ce jour, il s'agit de la seule opération restante pour l'aide au montage de dossiers VRD – qui s'achèvera à la fin des travaux prévus en 2024.

6) Le service de transports occasionnels

Il s'agit du service mutualisé de transport organisé pendant le temps scolaire ou périscolaires (de loisirs) et lors de déplacements liés à l'organisation d'événements auquel ont adhéré les 14 communes de l'ex-Communauté de Communes Artois Flandres (s'agissant d'une compétence facultative détenue par cette entité avant la fusion).

En raison de l'absence du chauffeur, la Communauté d'agglomération a dû faire appel à une entreprise privée pour assurer les transports sollicités par les communes.

Le bilan d'activités 2022 fait apparaître une dépense totale de 57 711,72 € HT soit 62 999,66 € TTC pour ce service.

7) La stratégie de rénovation énergétique du patrimoine public communal

Dans le contexte de la très forte augmentation du prix des énergies, les budgets des collectivités sont fortement impactés et risquent de l'être davantage dans les années à venir.

La gestion optimisée des consommations énergétiques et la réhabilitation du patrimoine bâti et de l'éclairage public vieillissant nécessitent un accompagnement technique pointu.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'agglomération a mis en place dès 2020 une stratégie volontariste pour accompagner les collectivités volontaires à une réduction de leurs consommations. Pour ce faire, une cellule composée de 3 Conseillers en Energie Partagé (CEP) et d'1 Alternant, continue de se structurer.

75 communes (pour l'équivalent de 208 070 habitants) adhèrent volontairement au dispositif, soit 5 de plus qu'en 2022.

L'année 2022 a permis de poursuivre et renforcer la stratégie d'accompagnement.

Des états des lieux énergétiques (énergie et eau) ont été réalisés et présentés pour 9 communes supplémentaires :

Amettes, Beugin, Burbure, Calonne-Ricouart, Fouquières-lès-Béthune, Gauchin-Le-Gal, Ourton, Ruitz et Witternesse qui ont obtenu ce rapport sur la période 2017-2019.

Au total, depuis le début du service CEP, 20 communes ont démarré la deuxième phase de la démarche, à savoir un accompagnement opérationnel fixé par une convention triennale : préconisations techniques de travaux, pilotage ou suivi d'études énergétiques, aide à la programmation de projets ambitieux de réhabilitation thermique.

Il s'agit des communes suivantes : Annequin, Auchy-les-Mines, Billy-Berclau, Burbure, Calonne-Ricouart, Divion, Fouquières-lès-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Guarbecque, Hermin, Houchin, Mazinghem, Caucourt, Norrent-Fontes, Oblinghem, Ourton, Ruitz, Saint-Floris et Witternesse.

Pour faciliter le passage à l'acte et obtenir des analyses thermiques comparables, la Communauté d'agglomération pilote, depuis la fin d'année 2021, un accord-cadre d'audits énergétiques pour le compte des communes adhérentes.

10 audits ont ainsi été subventionnés et présentés aux communes en 2022.

II. Evolution des services mutualisés

A la suite de la réalisation d'un audit organisationnel et des ressources financières et humaines de la Collectivité mené par le Cabinet KPMG et d'une Conférence des Maires, 8 chantiers ont été ciblés par les élus. Parmi ces chantiers, le sujet de la mutualisation avec les communes a été mis en exergue.

Un groupe de travail a été constitué d'élus dans l'objectif d'harmoniser les pratiques de la Communauté d'agglomération sur l'ensemble des 100 communes et de faire en sorte que les missions de grande proximité soient exercées au plus près du terrain.

Tel que validé par les Maires le 1^{er} avril 2022, à l'issue de 4 rencontres du groupe de travail « Mutualisation », il a été décidé, d'un commun accord, de procéder à une modification, par avenant, des conventions de mise en place des services communs des 35 communes des ex-Communautés de communes Artois Flandres et Artois Lys.

En conséquence, il a été convenu, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2022, de mettre un terme au fonctionnement des services communs suivants au 31 décembre 2022 :

- Animation Jeunesse (Centre Ados intercommunal et Point Information Jeunesse),
- Prestations techniques liées aux espaces verts,
- Prestations techniques liées à la voirie (balayage, fauchage des accotements routiers, entretien des fossés le long des voiries communales, peintures routières, éclairage public, travaux préparatoires aux enduits routiers, déneigement),
- Aide au montage des dossiers communaux en matière de Voirie et de Réseaux Divers,
- Service de transports occasionnels.

Un accompagnement a été proposé aux communes pour la reprise en gestion de ces services.

Dans ce cadre, un groupement de commandes a été mis en place, par la commune de ROBECQ, avec 11 communes pour la gestion de prestations de balayage mécanique des voiries.

Un partenariat avec 8 communes a été institué à l'initiative de la commune d'ISBERGUES pour la gestion de l'éclairage public de ces communes.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2022, deux services mutualisés de la Communauté d'agglomération n'ont pas été concernés par ces modifications :

- le service d'instruction des autorisations de droit du sol,
- et celui du Relais de la Petite Enfance.

Les autres services ont poursuivi leurs missions tout en travaillant au redéploiement des agents dans les services de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2023.

III. Perspectives

La priorité 1 du projet de territoire 2022-2032 est « renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants ». A ce titre, 2 leviers ont été identifiés :

- « Apporter un soutien en ingénierie » c'est-à-dire amplifier le soutien pour les opérations d'aménagement communal ou la mise en œuvre de dispositifs contractuels à l'échelon communal ».

Les domaines dans lesquels, la Communauté d'agglomération pourra apporter une assistance de haute technicité devront être listés en lien avec les communes et des groupements de commandes pourront être engagés.

- « Donner accès à l'expertise et maîtriser les coûts par la mutualisation ». Dans ce cadre deux réflexions pourront notamment être engagées : l'une concernant un service d'archivage mutualisé et l'autre concernant la cybersécurité.

1) Le service des archives

La réflexion est engagée avec le projet de réhabilitation de l'ancienne clinique d'AUCHEL en Centre Intercommunal d'archives.

En 2022, un recensement des partenaires a été réalisé afin d'identifier les communes et / ou les SIVOM envisageant le dépôt de leurs archives définitives, dans le cadre de ce projet.

6 communes dont 2 de plus de 10 000 habitants et 2 SIVOM ont répondu favorablement.

A ce jour, le projet de réhabilitation doit être révisé afin qu'une partie de la structure puisse être dédiée aux services du Développement économique pour des porteurs de projets et organismes d'insertion en développement.

Sur le plan des formations, déployées par le CNFPT (Centre National de la Fonction publique Territoriale) à l'initiative de la Communauté d'agglomération, 18 nouveaux agents du territoire représentant 15 communes et 1 SIVOM ont été formés aux méthodes de l'archivage. Au total, depuis 2020, ce sont donc 34 agents du territoire, représentant les 3 SIVOM et 26 communes, qui ont été formés.

2) La cybersécurité

Une réflexion est engagée en lien avec la Direction des Systèmes d'Information de la Communauté d'agglomération et la Mission numérique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en vue de proposer aux communes une offre de services mutualisés destinée à les aider à renforcer la sécurité informatique de leur commune ainsi qu'à protéger les ressources et données du piratage ou des cyberattaques.

